



1. JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)

Politique de la jeunesse à Cugy

L'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Raphaël Benoit concernant la politique jeunesse à Cugy fait actuellement l'objet de différents travaux, essentiellement entrepris par le Codir de l'ASICE.

Il s'agit, d'une part, de la création d'un centre d'animation qui devra répondre à nos obligations en matière d'accueil parascolaire des élèves de 7-8P et qui permettra également d'élargir cette prestation à l'ensemble des élèves du secondaire (9 à 11S) des quatre communes de l'ASICE. Cet important projet servira de base à la politique jeunesse de nos Communes. Au plan de la planification, la présentation du préavis au Conseil intercommunal de l'ASICE est prévue à fin septembre 2019 et l'ouverture de cette structure, en cas d'acceptation du préavis, est envisagée à la rentrée scolaire d'août 2020.

Un deuxième axe a permis une expérience enrichissante vécue par deux classes d'élèves de 9S de notre établissement scolaire. Il s'agit d'une opération cantonale intitulée « Politique enfance et jeunesse 2019 » (PEJ 2019) pilotée par le Service de protection de la jeunesse, en collaboration avec « Graines d'entrepreneurs » et d'étudiant-e-s de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (UNIL). Les élèves, encadrés par leurs enseignants et « Graines d'entrepreneurs », ont pu élaborer des propositions liées à leur cadre de vie. Les communes bénéficieront de ces propositions émanant des élèves et retravaillées par des étudiant-e-s de l'UNIL.

Quatre projets ont fait l'objet d'un accompagnement poussé au plan cantonal et l'un d'eux concerne un groupe d'élèves de Cugy et environs. Ce projet nous sera présenté prochainement et pourrait inciter la Municipalité à vous présenter un préavis dans les prochains mois. Il s'agit de l'aménagement d'une place de jeu et de rencontre (skate-park) pour les jeunes de nos villages.

Du côté de l'établissement scolaire, le Conseil des élèves sera remis en route prochainement. Il s'agit d'une mesure prévue par la LEO à son article 117 qui, dès le 2^e cycle primaire, promeut la participation des élèves à la vie scolaire en leur permettant de s'exprimer sur les projets concernant le fonctionnement de l'établissement. Ils peuvent, dans ce cadre, émettre des propositions ou élaborer des projets dans les domaines culturels, sportifs ou intellectuels à l'intention du Conseil de direction ou de la Conférence des maîtres. Les élèves peuvent également être reçus et entendus par le Conseil d'établissement, qui a l'intention, dès la mise en place de ce Conseil des élèves, d'en intégrer une délégation.

Enfin, comme mesure déjà entreprise, nous avons convié les élèves à la consultation relative à la modification de notre Plan général d'affectation communal, mais cependant sans succès et ceci malgré les messages incitatifs que les enseignants leur ont transmis.

D'autres pistes sont encore à explorer, telle la mise sur pied d'une Commission municipale de jeunesse, qui permettrait à l'Organe exécutif de disposer de la vision des jeunes pour tout projet les concernant.



En conclusion, la prise en compte de l'avis des élèves et les possibilités pour ces derniers d'être impliqués dans la vie de la collectivité en s'initiant aux processus démocratiques est en route. La construction de cette politique se fera de manière progressive jusqu'à la fin de la législature.

2. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Chantier du giratoire RC 501

Le chantier du giratoire sur la RC 501 se poursuit conformément au planning annoncé. Les deux premières phases sont à présent achevées avec, sur la partie nord-est de la route de Bottens, une grande partie des conduites souterraines rénovées et l'encaissement du futur giratoire réalisé.

Les interventions actuellement en cours se concentrent sur la portion nord-ouest de la route de Bottens. Une attention particulière est portée à la question de l'accessibilité au chemin de l'Orgevaux, en particulier à la zone de commerces et services du Moulin.

3. SERVICES INDUSTRIELS (FRÉDÉRIQUE ROTH)

Rénovation de l'éclairage public

Comme présenté au Conseil communal dans le Préavis n° 10-2018, la Municipalité a lancé un appel d'offres selon les marchés publics pour la rénovation de l'éclairage public.

L'établissement du cahier des charges s'est fait sur la base du Concept d'éclairage public finalisé en février 2019 et définissant notamment des délais et lieux d'intervention en fonction de la vétusté et de l'efficacité énergétique des installations existantes. En plus de la variante de base relative à la fourniture des équipements et à un entretien des installations, une option de Contrat à la Performance Energétique (CPE) a été exigée afin de pouvoir comparer les deux solutions de financement.

Au terme du délai de réponse, deux entreprises ont déposé un dossier recevable. Leur analyse a permis à la Municipalité de se positionner en faveur d'une solution de CPE. L'analyse multicritère des offres a mis en avant la solution proposée par Romande Energie Services SA, avec notamment des objectifs de réduction de la consommation électrique à 15 ans très ambitieux (passant d'environ 140'000 kWh/an actuellement à environ 40'000 kWh/an en 2033).

Un préavis relatif à un Contrat à la Performance Energétique pour l'éclairage public sera prochainement présenté au Conseil communal.

4. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)

Centre de vie enfantine (UAPE et Garderie)

Comme présenté au Conseil communal dans le Préavis n° 14-2018, la Municipalité a lancé en septembre 2018 un appel d'offres à investisseurs dans le but de transformer la ferme sise sur la parcelle 87 en Centre de vie enfantine. A la suite de cet appel d'offres qui n'est pas lié aux marchés publics, la Municipalité a entrepris un tour de négociation avec les deux investisseurs potentiels, soit la Fondation de prévoyance Romande Energie et la Fédération Vaudoise de Entrepreneurs (FVE).



Les négociations ont abouti à la signature, en date du 13 mai dernier, d'une convention de partenariat public-privé de DDP avec la Fondation de prévoyance Romande Energie.

Le DDP concerne une assiette de 3'300m² sur la parcelle 87, qui en compte 4'500 au total, comprenant la ferme existante qui sera transformée. A l'expiration du DDP, la Commune deviendra propriétaire du bâtiment moyennant le paiement de la valeur résiduelle. Cette valeur résiduelle sera nulle après 35 ans de DDP.

La Convention respecte les conditions relatives au Préavis n° 14-2018. Le montant de la redevance DDP octroyée à la Commune s'élèvera à CHF 34'000.- par an, tandis que le loyer dû à l'investisseur se montera à CHF 260.-/m² par an.

Le fonctionnement du partenariat est assuré par un Comité de pilotage (Copil) formé de deux représentants de la Municipalité, d'un représentant de la Fondation de prévoyance Romande Energie et d'un représentant de l'entreprise totale. Le Copil s'est réuni à ce jour à quatre reprises, avec pour premier objectif de valider au plus vite les plans de mise à l'enquête.

La mise à l'enquête est prévue pour ce printemps avec un début des travaux à l'automne et une entrée en jouissance du bâtiment à fin 2020.

5. INFORMATIQUE (PHILIPPE FLÜCKIGER)

Nouveaux logiciels comptable et contrôle des habitants

Comme indiqué dans les réponses de la Municipalité aux observations et vœux de la Commission de gestion en juin 2016, nous avons été informés dès 2014 par la société Epsilon que la commercialisation, le développement, les corrections et mises à jour légales de la suite logicielle « Larix » allaient cesser dès fin 2018, et sa maintenance dès 2023. Pour rappel, Larix est utilisé depuis 1993 au sein de notre Administration pour la comptabilité communale et la gestion des données du contrôle des habitants et constitue ainsi un logiciel indispensable au fonctionnement quotidien de notre Commune.

Dès lors, cette situation a nécessité une démarche d'étude des solutions existantes sur le marché en vue du remplacement de ce logiciel, afin de choisir la meilleure solution et la plus pérenne pour notre Commune.

Les évaluations ont permis de cibler les besoins et d'orienter nos décisions. Nos choix se sont portés sur l'achat de deux programmes autonomes, mais compatibles entre eux, pour chaque « métiers » : « Abacus » comme logiciel de comptabilité et « Nest » pour la gestion du contrôle des habitants. A cet effet, les montants nécessaires ont été portés au budget 2018, sous les chapitres « Administration générale, Service informatique ».

Ces deux logiciels sont utilisés par plus de 26 communes du Canton de taille similaire à la nôtre ou plus grandes, ainsi que dans le secteur privé (Abacus). Ces choix permettront notamment de pérenniser nos liens de collaboration avec certaines autres communes, avec lesquelles des échanges professionnels ont déjà lieu depuis de très nombreuses années. D'autre part, ces logiciels bénéficient



d'une audience incomparablement plus large que Larix, dont nous n'étions plus que le dernier utilisateur du Canton à fin 2018, ce qui facilitera les éventuels remplacements de personnel.

L'implémentation a été réalisée par la société Ofisa Informatique SA, bien connue dans la région, qui peut se prévaloir d'une indispensable expérience dans la migration des données de Larix vers les deux nouveaux systèmes. La formation du personnel concerné s'est déroulée entre fin 2018 et début 2019. Le transfert des données vers les nouvelles plates-formes a été réalisé durant les 15 premiers jours du mois d'avril 2019. Aujourd'hui, les services concernés travaillent exclusivement avec ces deux programmes. Quelques ajustements spécifiques restent encore à finaliser, mais les premiers retours des collaborateurs et utilisateurs de ces nouveaux logiciels sont tout à fait positifs.

6. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (GÉRALD CHAMBON)

Bougez avec Cugy !

Depuis le 1^{er} mai, la commune de Cugy participe à la Suisse bouge. Jusqu'au lundi 20 mai, plus de 28'580 minutes ont été accumulées à Cugy. Il reste un peu moins de 10 jours, alors n'hésitez pas à télécharger l'application « Duel intercommunal » et à participer aux différentes activités listées sur le site Internet cugy.info.

Avec 913'210 minutes, la commune de Menznau est actuellement en tête du classement. Il reste encore une belle marge de manœuvre si notre Commune veut disputer les premières places ! 😊

La « Plus grande leçon de gym de Suisse » du 5 mai

La journée du 5 mai dernier a été riche en péripéties ! Après une belle neige de printemps en début de matinée, la pluie et le vent ont pris le relais. La décision a donc été prise de déplacer la leçon de gym de la place du Centre œcuménique à la salle du club de fitness Anatis, la Maison villageoise ainsi que la salle de sport de la Combe étant déjà réservées.

Dans ce cadre, 23 personnes ont pris part avec plaisir à ce défi. Une belle leçon de modestie pour ces Messieurs qui ont appris que la Zumba, c'est quand même compliqué la première fois !





Départ du Tour du Pays de Vaud cycliste

1^{er} juin
Grande journée Tour du Pays de Vaud à CUGY
COUPE DES NATIONS JUNIORS UCI

Capoeira *Départ TPV cycliste juniors* Zumba *Marathon de Volley Ball*
Body Attack Samba *Initiation vélo à assistance électrique*
Vélo randonnées Gym Senior *Gymkhana vélo kids* Bougez avec Cugy: www.cugy.info

Dernière ligne droite avant la grande journée du Tour du Pays de Vaud cycliste du 1^{er} juin prochain à Cugy ! Venez nombreux participer à cette belle fête autour du vélo et du sport en général avec de nombreuses activités tout au long de la journée. Cette journée comptera également pour la Suisse bouge à Cugy ! Plus d'infos sur cugy.info et sur Facebook via les pages : Bougez avec Cugy, La Suisse bouge à Cugy ou le Tour du Pays de Vaud à Cugy.

7. DOMAINES ET FORÊTS (ROLAND KARLEN)

JUTAVAQ et projet de Parc naturel périurbain du Jorat

Malgré les défections successives des communes de Froideville, Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres, la commune de Lausanne, par le biais de sa Municipalité, a décidé de poursuivre sur ses seules surfaces de forêt le projet de Parc naturel périurbain du Jorat et de créer un nouveau périmètre centre de 400 hectares. Pour rappel, un préavis pour un projet d'étude d'un parc périurbain pour un montant de CHF 800'000.- avait déjà été présenté en 2008 par l'Exécutif lausannois à son Conseil communal qui l'avait refusé.

L'association Jorat, une terre à vivre au quotidien (JUTAVAQ), qui pilote le projet du Parc naturel du Jorat, a obtenu de la part de la Confédération un délai d'une année supplémentaire, soit jusqu'à fin 2020, pour présenter un dossier concret. Pour financer cette année supplémentaire, la Confédération a alloué CHF 455'000.- en complément d'un premier plan de financement de CHF 1'900'000.- pour la période 2015-2019, soit un coût total d'étude CHF 2'355'000.- sur cinq ans.

Dans la mesure où notre territoire n'est plus intégré au sein du périmètre du projet du Parc naturel, la Municipalité serait favorable à rester membre de l'association JUTAVAQ et de soutenir la poursuite des deux autres buts de l'associations, à savoir la mise en valeur du patrimoine forestier joratois et la promotion et le soutien des projets de développement durable sur ce territoire, sans pour autant adhérer au troisième but que constitue la création du Parc naturel périurbain.

8. COURS D'EAU (ROLAND KARLEN)

Renaturation du ruisseau « Derey le Motty »

Une première rencontre a eu lieu le 30 avril 2019 avec les propriétaires et riverains se trouvant sur le tracé du projet de renaturation du ruisseau « Derey le Motty ».

Une présentation de l'étude préliminaire de la part de notre mandataire, appuyé par un représentant du Canton, a permis à chaque participant de se faire une première idée sur la nature du projet.



Cette présentation a suscité de très nombreuses questions auxquelles il a été répondu à satisfaction des participants. L'une des préoccupations principales avait trait au débit d'eau, qui sera suffisant pour éviter de voir un ruisseau à sec la plus grande partie de l'année. Rappelons que ce ruisseau est alimenté par une source qui se déverse actuellement dans le biotope des Roches.

D'autres préoccupations ayant trait à la crainte de voir des parcelles fractionnées par le ruisseau, avec des conséquences pour la déambulation des animaux de rente et pour l'exploitation agricole de celles-ci ont été levées par l'évocation de la création possible de passages à gué.

Au terme de ces discussions, il a été décidé de poursuivre l'étude préliminaire jusqu'à la phase de rédaction d'un préavis à l'attention de l'Organe délibérant. A noter également qu'une rencontre bilatérale avec chaque propriétaire concerné est prévue sous peu.